



## CONCERTATION DU PUBLIC PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU

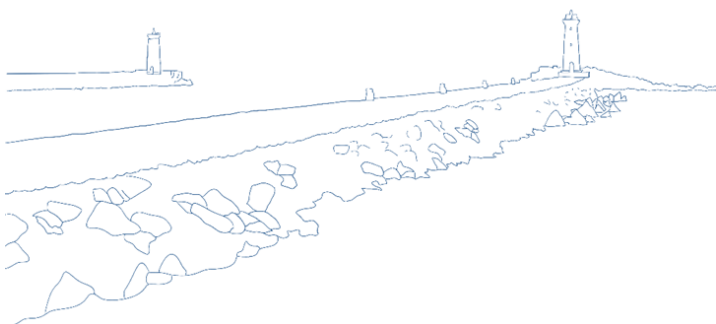
**La Ville d'Agde souhaite valoriser et protéger son territoire et notamment son littoral par une l'actualisation de ses espaces remarquables du littoral en compatibilité avec les préconisations prévues par le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Biterrois.**

Par une délibération du Conseil Municipal de Agde du 15 février 2022, la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) destinée à remanier les espaces remarquables du littoral en compatibilité avec le SCoT révisé a été lancée. A l'approche de l'approbation du SCoT du Biterrois fixée à juillet 2023, la Ville peut désormais poursuivre la procédure.

L'identification des espaces remarquables du littoral au sein du PLU permet de préserver le littoral agathois et notamment les espaces les plus fragiles et les plus riches écologiquement. Il est ainsi prévu de mettre à jour les différents espaces remarquables du littoral sur la base de l'identification prévue par le document de planification du Biterrois révisé ainsi qu'à l'appui de l'expertise à l'échelle communal d'un cabinet spécialisé en environnement.

Afin de concerter le public sur la démarche initiée, un registre destiné à recueillir les différentes remarques est mis à disposition du public en Mairie. N'hésitez pas à formuler vos observations et remarques au sein dudit registre accessible à la Mairie d'Agde **de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

Aussi, il est possible d'écrire à Monsieur le Maire en lui envoyant un courrier à son attention à l'adresse de la Mairie, indiquée ci-avant.



D'autres parutions publiées sur le site internet de la Ville et dans le bulletin municipal permettront de suivre l'avancement de la procédure.